



# COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

## Procès-Verbal réglementaire N° 02

Réunion restreinte du : 16/09/2021

**Membres présents** : Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

<b>FORFAITS</b>					
<b>N° MATCH</b>	<b>CLUBS</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>DIVISION - SERIE GROUPE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>AMENDES</b>
23728578	CINGAL FC 3	Seniors	Depart 4 - C	FORFAIT GENERAL	92,00 €
23728580	ST DESIR AS 3	Seniors	Depart 4 - C	FORFAIT (1)	46,00 €
23710210	OUISTREHAM AJS 3	Seniors	Depart 2 - C	FORFAIT (2)	46,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de séance : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON